

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° B_2025_45

ACCUEIL DE L'AGENCE DE VOYAGE D'AVENTURE « CHILOWE » DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT OT HCC / ADT 19 / CRT NOUVELLE-AQUITAINE

Date de la convocation
13/05/25

Le 20 mai 2025 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	X		
23 DEFEMME Catherine			X		
MARTIN Valéry			X		
87 LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard		C HORNEBECK	X		
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

Code projet : 5300

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 25 : Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable

Mesure 26 : Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Contrat de Parc 2023-2026

Fiche action n°2.9 : réseaux et filières – mise en œuvre de projets touristiques structurants

Le rapporteur, Renée NICOUX, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant :

- l'implication forte et historique du PNR ML dans la construction d'offres touristiques packagées ou inspirationnelles, notamment dans le cadre du partenariat avec l'agence de voyages APPAAT Millevaches et avec les Agence de Développement touristique Limousin (ADT) et comités départementaux du tourisme du Limousin

- le rapprochement récent de la Fédération française des Parcs naturels régionaux avec l'agence de voyage d'aventure Chilowé dans le cadre de ses actions destinées à consolider des partenariats entre les PNR et des opérateurs nationaux

- la nécessité de valoriser la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) de Millevaches dans le cadre d'offres inspirantes et distinctives

- la sollicitation directe de l'Office de tourisme Haute-Corrèze Communauté pour être partenaire de cette opération

Contexte :

Le contexte de cette opération s'inscrit dans le cadre d'un double rapprochement :

- celui entre la Fédération française des Parcs naturels régionaux et l'agence d'aventure Chilowé et
- celui entre le Comité régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRTNA), l'Office de Tourisme Haute-Corrèze Communauté et Chilowé dans le cadre des actions du Comité régional destinées à valoriser les séjours en immersion en Nouvelle-Aquitaine (<https://chilowe.com/nouvelle-aquitaine/>).

1/ Fédération des Parcs / Chilowé

Le rapprochement entre la Fédération des Parcs et Chilowé a permis un échange constructif en début d'année 2025 entre les chargés de mission Tourisme des Parcs en France et Chilowé.

Il a permis de constater que Chilowé revendique une communauté de 500 000 personnes (profil urbain, 25-40 ans, catégories socioprofessionnelles dites aisées), écosensibles et désireuses de découvrir la nature de manière durable. L'agence insiste sur une approche positive et joyeuse des séjours pour encourager un mode de vie tourné vers la nature, tout en mettant l'accent sur la consommation locale et la rencontre avec les acteurs du terroir.

Depuis 2021, Chilowé crée ainsi des offres de micro-aventures commercialisées auprès de leur communauté (vente de 5000 séjours depuis). Les entrées des offres sont par activité, par ville, par région et par saison.

Chilowé est désormais intéressée par un croisement avec les PNR, elle est en contact direct avec certains d'entre eux (elle opère sur 19 PNR et en cible 5 autres en 2025). Elle est également intéressée par l'opération « Destination Parcs » qui est en cours de lancement par la Fédération. Des possibilités de partenariat concrètes sont donc à l'étude en lien avec la Fédération en tant que coordinateur majeur et/ou directement entre Chilowé et les Parcs eux-mêmes.

2/ Office de Tourisme Haute Corrèze (OT HCC) / Chilowé

Concernant l'OT HCC, l'opportunité a vu le jour lors du salon Partir en France auquel l'OT a participé en début d'année grâce à la présence sur place de son chargé de communication. Chilowé a semblé très intéressé pour venir réaliser un « topo » en Haute-Corrèze et en mettant en valeur la RICE en particulier.

Description du projet :

Le format qui semble être le plus adapté est la réalisation d'un Chilo Topo dans lequel une partie de l'équipe de Chilowé part à l'aventure au cours de 2-3 jours, passe 1 ou 2 nuits sous les étoiles, et traverse le PNR ML à vélo ou en randonnée. C'est un format qui fonctionne très bien auprès de la communauté car très incarné et immersif.

Cette expérience est ensuite retranscrite en récit écrit, avec les informations pratiques, les traces GPS (si autorisé), de belles photos... En voici le contenu détaillé et chiffré :

Dispositif Chilo-topo
• 1 article immersif (avec accueil des équipes sur place) ◦ Exemple : https://chilowe.com/media/topo-cognac-nouvelle-aquitaine/ • Intégration du contenu sur le mini-site Nouvelle- Aquitaine ◦ Lien mini-site à date : https://chilowe.com/nouvelle-aquitaine/ • 1 vidéo format Réels • 1 post Facebook • 1 post Instagram • 1 relais dans la newsletter hebdomadaire • 1 relais dans la newsletter hors-série Nouvelle-Aquitaine
Pour la diffusion: - 1 relais dans la Newsletter Hebdomadaire (150 000 abonnés, 37% de taux d'ouverture) - 1 post Instagram (102 000 abonnés) - 1 post Facebook (43 000 abonnés) - 1 relais à vie sur le site internet (350 000 pages vues /mois)
Résultat attendus: 200.000 impressions

Le coût de cette opération est de 5 000 euros et elle serait cofinancée par l'OT, le PNR et l'ADT 19 impliquée également dans l'initiative car elle valorise la Haute-Corrèze.

Des échanges ont eu lieu depuis 2 mois pour étudier un séjour-type possible. On aboutit à une proposition (en cours de finalisation) de séjour d'une durée de 3 jours / 3 nuits qui valorise le territoire du Parc de la manière suivante :

• **Jour 1 :**

- Arrivée à Meymac pour une balade-visite rapide de la ville en guise d'introduction. - - Puis en Vélo à Assistance Electrique, ascension jusqu'au sommet du Mont-Bessou, point culminant du Limousin ; ascension de la tour panoramique pour une introduction paysagère sur le Plateau de Millevaches.

À midi, pique-nique avec des produits locaux.

- Départ via la route D979 jusqu'à la tourbière du Longeyroux ou aux sources de la Vienne pour une rencontre avec Lise et Fabrice, éleveurs qui entretiennent ces zones à haute valeur environnementale avec leur troupeau de brebis ; petite balade dans la tourbière sur le sentier d'interprétation (1, 5 km à pied) ou aux sources avant de reprendre les vélos pour se rendre à Millevaches
- Fin d'après-midi à la Maison du Parc, préparation du bivouac
- Soirée : découverte de la RICE et observation du ciel étoilé (avec un intervenant éventuellement)
- Nuit : bivouac à Millevaches

• **Jour 2 :**

- Terrà Aventura « les Poiz en cache verte » et/ou découverte de la Maison du Parc
- Départ à vélo de Millevaches pour redescente vers Meymac (via la route des Hêtres)

(La suite du programme se déroule dans les gorges de la Haute-Dordogne et le retour se fait en train depuis Egletons)

Le Plan de financement prévisionnel :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
	Montants	Financeurs	%	Montants
Accueil Chilowé	5 000 €	OT HCC	40%	2 000 €
		PNR ML	40%	2 000 €
		ADT 19	20%	1 000 €
Total	5 000 €		100%	5 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le principe de l'opération décrite ci-dessus ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;
- d'autoriser le Président à :
 - * solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - * prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - * signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le principe de l'opération décrite ci-dessus ;
- de valider son contenu opérationnel prévisionnel ;
- de valider le plan de financement de l'opération présenté ;
- d'autoriser le Président à :
 - * solliciter les financements correspondants au plan de financement présenté ;
 - * prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - * signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		10	14			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 27/05/25
Et qu'elle a été affichée le 27/05/25



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 019-251900130-20250520-B_2025_45-DE